

CHAQUE COMMUNE, ACTEUR CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DU BÉNIN

CHEMIN PARCOURU

Les communes béninoises ne sont plus de simples relais administratifs. De nouveaux mécanismes d'action et d'investissement ont profondément modernisé la gouvernance locale. Cela se traduit notamment par :

- L'adoption du code de l'administration territoriale, permettant la séparation des fonctions politiques et techniques dans les communes, avec la mise en place d'un fichier national et le recrutement des Secrétaires exécutifs et autres fonctions administratives et techniques des mairies
- Le renforcement des capacités techniques des communes, avec la mise à disposition de près de 500 agents spécialisés (finances, planification, foncier) et la dynamisation du Centre de formation en administration locale (CeFAL) qui a permis de former 19 389 agents (élus et cadres techniques)
- Une mobilisation accrue des ressources au profit des communes, avec près de 400 milliards de FCFA transférés aux 77 communes via le Fonds d'appui au développement des communes (FADeC) depuis 2016, permettant la réalisation de milliers d'infrastructures socio-administratives (écoles, centres de santé, marchés, infrastructures d'eau, routes, etc.)
- La création du Fonds d'Investissement Communal (FIC), en remplacement du FADeC, qui permet désormais aux communes de mobiliser davantage de ressources, d'accéder à des financements diversifiés (au-delà des dotations de l'État) et de mettre en œuvre des projets structurants avec plus de prévisibilité, de transparence et de péréquation des ressources
- La construction et la modernisation d'infrastructures administratives départementales, contribuant à l'amélioration de la qualité du service public de proximité

PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

- **La poursuite de la diversification des guichets du Fonds d'Investissement des Communes (FIC)**, en ouvrant l'accès à des sources plus diverses de financement et en encourageant la mobilisation des ressources propres
- **La généralisation du suivi de la performance des communes**, avec des indicateurs précis et mesurables (exécution du budget, mobilisation des recettes, respect des délais d'exécution, etc.), évalués chaque semestre et liés à l'accès aux financements

NOUVEAUX PROJETS

Afin de renforcer durablement l'autonomie financière des communes et d'approfondir la démocratie locale, plusieurs projets structurants seront engagés, dont :

- **La mise en place de contrats de performance entre l'État et les communes**, avec des objectifs clairs et mesurables (services sociaux, mobilisation de ressources, bonne gestion) et un système de bonus financier
- **La mise en place d'un partage de la plus-value foncière** pour permettre aux communes de récupérer une partie des gains issus de l'augmentation de la valeur des zones revalorisées (par la réalisation de routes, marchés, équipements, etc.) et financer de nouveaux projets locaux
- **La mise en place du budget participatif** | [Q Voir détails](#)



Les richesses de nos territoires



Budget participatif

Le budget participatif obligatoire instaure un **mécanisme de démocratie participative** permettant aux citoyens de proposer, débattre et orienter l'affectation d'une part du budget de leur commune. Il vise à renforcer la co-construction des politiques publiques locales et la prise en compte des priorités des populations. De façon spécifique :

- Les citoyens (représentants femmes, jeunes, ONG, artisans, commerçants, représentant des marchés, producteurs, chefs traditionnels, etc.) sont **associés à des comités citoyens de suivi des projets**, bénéficient d'actions de formation à la gouvernance locale et sont encouragés à promouvoir le respect de la chose publique
- Un **label national « Commune participative »** est créé pour valoriser les collectivités engagées dans des pratiques exemplaires de participation citoyenne et de transparence